



Azeraf Financial Consulting

Document d'Entrée en
Relation

Par
Dr. Elie Azeraf

Préambule

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Veuillez trouver l'ensemble des éléments concernant votre conseiller dans le présent document.

L'entreprise

- Nom ou dénomination sociale : **Elie Azeraf – Azeraf Financial Consulting**
- Adresse professionnelle ou siège social : **158 avenue des Olives, 13013 Marseille**
- SIREN : **918239286**
- NAF/APE : **6619B**
- Site internet : <https://www.azeraf-financial-consulting.com/>

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Elie Azeraf pour la délivrance du conseil. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires et 5 ans à échéance de celle-ci et sont destinées au cabinet exclusivement. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : traitement@azeraf-fc.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorité de tutelle

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **24006153** (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissements de manière indépendante enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse postale : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

- Souscrites auprès de : **AIG EUROPE SA**
- Numéros de polices : **RD01947660L**

Pour des montants de	CIF
Responsabilité Civile Professionnelle :	150 000 €
Garantie Financière :	-

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet peut prendre en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que ceux relatifs aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Cette option est disponible à la demande du client, qui peut, le cas échéant, être conseillé sur des portefeuilles contenant des actifs dits ESG.

Nous précisons également que notre cabinet n'a pas de partenaires.

Mode de facturation et rémunération du professionnel en CIF

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant HT et TTC (TVA non applicable) de 99€ par mois ou 990€/an (au choix) pour la construction puis la mise à jour mensuelle de portefeuilles conseillés. Tout paiement effectué n'est pas remboursable. En cas de personnalisation additionnelle (construction d'un portefeuille exclusif dédié, analyse de données financières, etc.), des frais supplémentaires pourront s'appliquer. Si requis, les frais de déplacement sont à la charge du client. Ces derniers ne sont pas obligatoires pour l'activité de conseil proposée.

Votre conseiller vous fournissant des conseils en investissements financiers de manière indépendante, il s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser dans les meilleurs délais.

Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni. Pour préciser, le cabinet Azeraf Financial Consulting n'entretient aucune relation avec des fournisseurs.

Mode de communication

Le CIF et le client communiquent par visioconférence, mail, et/ou par téléphone.

Traitement des réclamations et modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation, votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : Elie Azeraf, 158 avenue des Olives, 13013 Marseille
- Par téléphone : 07 45 25 27 70 ou par mail : reclamations@azeraf-fc.com

Traitement des réclamations : Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

M. Rémi BOUCHEZ

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Signature et attestation

Je certifie avoir pris connaissance des informations du présent document.
La signature du présent document ne constitue pas un engagement contractuel de la part du client.

Le client

Fait à:

Date:

Signature :